

05 déc 2014 -15:37

Appartient à Conseil des ministres du 5 décembre 2014

## Agrément des organes octroyant des visas préalables pour les manifestations scientifiques

Sur proposition de la ministre des Affaires sociales et de la Santé publique Maggie De Block, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal concernant l'agrément d'organes destinés à assurer la procédure de visa préalable à l'organisation de toute manifestation scientifique se déroulant sur plusieurs jours.

Le projet vise à modifier l'arrêté royal qui fixe les conditions d'agrément d'un organe ainsi que la composition et le fonctionnement de la commission d'agrément des organes octroyant des visas préalables pour les manifestations scientifiques.

Les modifications concernent principalement la composition de la commission ainsi que la procédure d'obtention ou de conservation de l'agrément, qui passe de 1 à 3 ans.

*Projet d'arrêté royal modifiant l'arrêté royal du 23 novembre 2006 portant exécution de l'article 10, §3 de la loi du 25 mars 1964 sur les médicaments*

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Maggie De Block, ministre des Affaires  
sociales et de la Santé publique  
Tour des Finances  
Bd du Jardin Botanique 50 boîte 175  
1000 Bruxelles  
Belgique  
<http://www.deblock.belgium.be>